



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

**STRATEGIE D'AFRISTAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCN 2008 DANS SES
ETATS MEMBRES**

(Version résumée)

Ibrahima SORY

Expert en Comptabilité nationale

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCN 2008 dans ses Etats membres, AFRISTAT dispose d'une stratégie basée sur une approche progressive visant à consolider les acquis et à corriger les insuffisances. La réussite de la stratégie se fonde d'une part sur la mise en place d'une phase transitoire de 3 à 5 ans dans les Etats, pendant laquelle les pays pourront travailler à la fois sur les séries de comptes nationaux selon le SCN 93 (sans causer de retard) et les nouvelles séries selon le SCN 2008. Pendant cette phase, les comptes nationaux pourront par ailleurs procéder à la retropolation des anciennes séries de comptes selon le SCN 2008. D'autre part, pour les Etats qui sont engagés dans les travaux de comptes nationaux trimestriels (CNT), la phase transitoire permettra de revoir les méthodes d'élaboration, le choix des indicateurs conjoncturels, les outils informatiques, ainsi que la retropolation des séries trimestrielles en s'alignant sur les comptes annuels établis selon le SCN 2008. Tous les travaux engagés durant cette phase transitoire devront aboutir à l'adoption du SCN 2008 dans les Etats membres à travers la diffusion des nouvelles séries de comptes nationaux (annuels et trimestriels) établis selon la nouvelle norme.

2. RECAPITULATIF DE LA STRATEGIE

La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008 d'AFRISTAT entre dans le cadre de sa mission et des orientations stratégiques contenues dans son programme de travail, et a été conçue en conformité aux recommandations et normes internationales. . De façon synthétique, on peut retenir les points suivants :

Finalité : Doter les Etats membres d'AFRISTAT d'un Système de comptabilité nationale répondant aux normes internationales, et mettant pleinement la comptabilité nationale au service des utilisateurs.

But : Mettre en œuvre le SCN 2008 dans les Etats membres

Six axes stratégiques ont été retenus en vue d'atteindre efficacement les résultats.

Axe stratégique 1 : Appuyer les Etats membres à asseoir un dispositif opérationnel et efficace de migration du SCN 93 vers le SCN 2008

Objectif stratégique 1.1 : Définir le champ d'application et la couverture de mise en œuvre du SCN 2008

Objectif stratégique 1.2 : Définir une phase transitoire de production des CN selon le SCN 93 et le SCN 2008

Objectif stratégique 1.3 : Adopter et adapter les nomenclatures révisées d'activités et de produits d'AFRISTAT (NAEMA et NOPEMA rev.1)

Axe stratégique 2 : Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des structures en charge de l'élaboration des comptes nationaux

Objectif stratégique 2.1 : Améliorer les acquis sur les plans institutionnel et organisationnel des structures en charge de l'élaboration des comptes nationaux

Objectif stratégique 2.2 : Accroître les moyens en ressources humaines, matérielles et financières

Objectif stratégique 2.3 : Asseoir un système efficace de collecte des données

Axe stratégique 3 : Appuyer les Etats membres dans la mise en place d'un système opérationnel et efficace de production et d'analyse des comptes nationaux

Objectif stratégique 3.1 : Définir et organiser les différentes phases de production des CN, ainsi que les méthodes d'estimation des agrégats

Objectif stratégique 3.2 : Renforcer les capacités des comptables nationaux des Etats membres dans la production et l'analyse des comptes nationaux selon les SCN 2008

Objectif stratégique 3.3 : Appuyer les Etats membres dans la reconstitution des séries longues des CN et à la réropolation

Objectif stratégique 3.4 : Renforcer les capacités des comptables nationaux à l'utilisation et/ou au développement d'outils informatiques pour l'élaboration des CN

Axe stratégique 4 : Elaborer un système opérationnel de diffusion des comptes nationaux

Objectif stratégique 4.1 : Appuyer les Etats membres à la mise en place d'une politique de diffusion globale des statistiques, avec un accent particulier sur les comptes nationaux

Objectif stratégique 4.2 : Appui à l'établissement d'un calendrier de diffusion des comptes nationaux

Axe stratégique 5 : Appuyer et suivre la mise en œuvre du SCN 2008 dans les Etats membres

Objectif stratégique 5.1 : Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales

Objectif stratégique 5.2 : Appui à la mise en œuvre des nomenclatures

Objectif stratégique 5.3 : Appui à la migration vers le SCN 2008

Objectif stratégique 5.4 : Appui à l'élaboration, à l'analyse et à la diffusion des comptes nationaux (annuels, trimestriels, comptes satellites, comptes régionaux, etc)

Objectif stratégique 5.5 : Appui à la reconstitution des séries longues des comptes nationaux

Objectif stratégique 5.6 : Mise à la disposition des Etats membres des guides pratiques et ciblés sur des points précis des comptes nationaux.

Axe stratégique 6 : Coordonner en collaboration avec les autres partenaires les appuis aux Etats sur le SCN 2008

Objectif stratégique 6.1 : Echanger les programmes d'actions avec les autres organismes d'appui

Objectif stratégique 6.2 : Mutualiser les efforts avec les autres intervenants pour plus d'efficacité

3. PLAN NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DANS LES ETATS MEMBRES

La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008 au niveau national devra s'inscrire dans la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Dans le cas où les comptes nationaux ne seront pas suffisamment intégrés dans la SNDS, les responsables des départements de la comptabilité nationale devront veiller à une meilleure prise en compte dans les prochaines versions. A partir de cette stratégie nationale découlera un plan de mise en œuvre.

De façon résumée, un plan de mise en œuvre du SCN au niveau national devra comporter les éléments suivants :

- Information et sensibilisation des décideurs, des différents responsables ainsi que des utilisateurs sur les enjeux et défis de la mise en œuvre du SCN 2008 ;
- Connaissance et prise en compte des besoins des utilisateurs en matière d'agrégats issus des comptes nationaux, en vue d'en tenir compte dans la compilation et la diffusion des comptes ;
- Inventaire des sources de données nécessaires pour la mise en œuvre du SCN 2008 (existante et nouvelles) ;
- Mise en place de dispositifs de collecte opérationnels pour pérenniser la disponibilité des données (incluant la signature de protocole de coopération et/ou d'échanges de données) ;
- Mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières devant accompagner le processus ;

- Adoption et adaptation des nomenclatures d'activités et de produits conformément aux normes internationales ;
- Adaptation des méthodologies et définition du champ de couverture des agrégats, conformément aux étapes de couvertures et de mise en œuvre du SCN 2008 de la Division des statistiques des Nations Unies ;
- Reconstitution des séries des comptes (y compris retropolation) ;
- Adoption de politiques de révision des comptes nationaux et vulgarisation envers les différents utilisateurs ;
- Adoption d'un calendrier de diffusion des résultats, et politique de diffusion efficace à mettre en place.

4. GUIDES ET MANUELS SPECIFIQUES

AFRISTAT dispose de trois guides et manuels d'élaboration des comptes nationaux pour ces Etats membres :

- Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT, 2001 (selon le SCN 1993) ;
- Manuel méthodologique de production des comptes trimestriels dans les Etats d'Afrique au Sud du Sahara, 2011.
- Nomenclatures révisées d'activités et de produits d'AFRISTAT (NAEMA et NOPEMA rev.1), 2011¹

En outre, des guides et manuels sont en cours de rédaction et/ou de validation à savoir :

- Guide méthodologique révisé pour l'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT, 2001 (selon le SCN 2008), *en cours de validation par les Etats membres* ;
- Guide méthodologique de retropolation des comptes nationaux, *en cours de rédaction*.

Par ailleurs, AFRISTAT recommande la rédaction de guides et/ou documents spécifiques liés à la prise en compte du SCN 2008 sur les aspects suivants :

- Le calcul et la répartition du SIFIM ;
- La prise en compte des dépenses militaires ;
- La prise en compte des dépenses de recherche et développement dans la FBCF ;
- Le calcul harmonisé des loyers imputés et des services domestiques ;
- L'impact des changements intervenus sur les comptes trimestriels.

Des actions seront initiées par rapport à ces thèmes, en vue de disposer de cadres harmonisés et cohérents de production des comptes nationaux.

¹Le manuel sur les nomenclatures d'activités et de produits révision 1 pour les Etats membres d'AFRISTAT est adapté de la CITI 4 et de la CPC 2.